# Pour nous rencontrer

### Votre interlocutrice :

#### Carole CHARLOT

Chargé du suivi-animation de l'Opération Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Contact : SOLIHA Tarn

2 BIS Avenue Charles de Gaulle 2<sup>ème</sup> étage 81100 CASTRES

Tél: 05 63 52 50 20 Mail: <u>c.charlot@soliha.fr</u>

#### Des permanences d'information au public

CASTRES	SOLIHA 2bis avenue Charles de Gaulle 2éme étage	Tout les jeudis matin	9h à 12h
CUQ-TOULZA	« la cellule » 9 avenue de Toulouse	2 <sup>ème</sup> lundi du mois,	9h à 12h
DOURGNE	Mairie Salle des permanences	1 <sup>er</sup> mercredi du mois	90 à 12h
PUYLAURENS	Mairie	2 <sup>ème</sup> mardi du mois	9h à 12h
SAïX	Maison des associations Salle 4 - Place Jean Jaurès	3 <sup>ème</sup> mardi du mois	9h à 12h
SEMALENS	Mairie	4 <sup>ème</sup> mercredi du mois	9h à 12h
SOUAL	Mairie Bureau des partenaires	1 <sup>er</sup> lundi du mois	9h à 12h

Dès 2020 des aides spécifiques pour les travaux de façades, toitures et mise en valeur du patrimoine remarquable seront attribuées par la Communauté de communes de Sor et Agout





- Travaux d'adaptation au vieillissement ou handicap
- Travaux sur logements dégradés
- Travaux d'économie d'énergie



## CONTACT SOLIMA 05 63 62 50 20

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SOR ET AGOUT











L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Sor et Agout a pour but d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation de leurs logements sur le territoire de la Communauté de Communes Sor et Agout pour une durée de 3 ans.

Cette opération va permettre d'améliorer le confort, la mise aux normes et l'adaptation des logements, de valoriser l'offre locative et de dynamiser l'activité liée au bâtiment, en accordant des subventions aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

#### Quels travaux?

- Les travaux de réhabilitation globale de logements dégradés (gros œuvre, toiture, plomberie...).
- Les travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage, menuiseries...).
- Les travaux d'adaptation du logement à la vieillesse/handicap (douche à l'italienne, monte-escalier...)
- Les travaux sur la sécurité, mise aux normes des installations (électricité, assainissement, garde-corps...).

N'hésitez pas à contacter les conseillers de SOLIHA, si vous avez un projet de rénovation de logements locatifs.

Ils vous accompagneront sur le montage du dossier et sauront vous conseiller sur :

- Les aspects techniques, financiers, juridiques et administratifs liés à ce type de projet
- Les subventions mobilisables (Anah, Région, Communauté de Communes...)
- La fiscalité liée aux travaux et à l'activité de gestion de logement locatif

Les travaux ne doivent pas démarrer avant l'accord de tous les organismes financeurs sollicités et devront obligatoirement être réalisés par des entreprises (pose et fourniture de matériaux).

### Propriétaires Bailleurs

Vous souhaitez améliorer un logement destiné à la location

- Le logement doit avoir été construit il y a plus de 15 ans
- Le logement devra être loué à l'année (résidence pendant au moins 9 ans
- Le loyer du logement sera fixé par l'Anah selon les règles en vigueur au moment de la demande de financement
- Les locataires seront des personnes à revenus modestes (plafonds de ressources réglementés)
- Les travaux d'économies d'énergie devront permettre un gain énergétique minimum de 35% (avéré par une évaluation énergétique avant/après travaux)

## Propriétaires Occupants

Vous souhaitez améliorer le logement que vous occupez

- Le logement doit avoir été construit il y a plus de 15 ans
- Le logement doit être utilisé comme résidence principale
- Les aides concernent les propriétaires occupants sous conditions de ressources
- Les travaux d'économies d'énergie devront permettre un gain énergétique minimum de 25% (avéré par une évaluation énergétique projetée avant/après travaux

